

Département de l'Aude
Canton de LEZIGNAN-CORBIERES
Commune de LEZIGNAN-CORBIERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

**RÈGLEMENTANT L'OUVERTURE ET LA FERMETURE
DU JARDIN PUBLIC « VICTOR HUGO »
A L'OCCASION DES FÊTES D'HALLOWEEN 2021
DU 23 OCTOBRE 2021 AU 7 NOVEMBRE 2021**

Le Maire de la commune de Lézignan-Corbières,

Vu les dispositions des articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la santé publique,

Vu la Loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de sortie de la crise sanitaire,

Vu le Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu la mise en place du passe-sanitaire « activités » applicable jusqu'au 15 novembre 2021,

Vu l'obligation de présentation du passe-sanitaire dans des installations ouvertes au public (IOP) de type parcs ou jardins, pour des événements culturels,

Vu la mise en place de décorations et l'organisation d'animations par la commune de Lézignan-Corbières dans le jardin public « Victor Hugo », du 21 octobre 2021 au 9 novembre 2021, à l'occasion des fêtes d'Halloween 2021,

Considérant qu'il incombe au Maire sur sa commune, au titre de ses pouvoirs de police, de prévenir par des précautions, convenables, les maladies épidémiques ou contagieuses,

Considérant que l'épidémie du Covid-19 est toujours active dans le Département de l'Aude,

Considérant la nécessité de présentation d'un passe-sanitaire dans des lieux recevant du public de plus de 50 personnes,

Considérant que le jardin public « Victor Hugo » est une installation ouverte au public (IOP),

Considérant qu'il y a nécessité de présenter un passe-sanitaire « activités » dans des installations ouvertes au public de type parcs ou jardins, lors d'événements culturels,

Considérant qu'il y a lieu de fermer le jardin public pendant la mise en place des décorations et du matériel nécessaires, ainsi que pendant leur enlèvement,

Considérant que les animations d'Halloween organisées du 23 octobre au 7 novembre 2021 sont des événements culturels nécessitant la présentation du passe-sanitaire « activités »,

Considérant que le jardin public de la commune de Lézignan-Corbières connaît un afflux plus important de visiteurs pendant des animations culturelles, sportives, ludiques ou festives,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A l'occasion des fêtes d'Halloween 2021, la commune de Lézignan-Corbières installe des décorations et du matériel et organise des animations spécifiques dans le jardin public « Victor Hugo ».

Article 2 :

Pendant ces fêtes, les accès au Jardin Public « Victor Hugo » sont réglementés comme suit :

- Les accès au jardin public seront fermés, à l'exception de l'accès principal donnant sur le passage Augustin Richou.
- Le jardin public sera fermé les 21 et 22 octobre 2021 et les 8 et 9 novembre 2021, pour permettre l'installation et l'enlèvement de décorations et de matériels.
- Le jardin public sera ouvert du 23 octobre 2021 au 7 novembre 2021 de 10 heures à 19 heures. Il sera ouvert jusqu'à 22 heures le 31 octobre 2021 et de 14 heures à 18 heures le 27 octobre 2021, pour l'organisation de deux animations spécifiques.
- L'accès au jardin public nécessitera la présentation et le contrôle du passe-sanitaire à l'entrée.

Article 3:

Toute infraction aux dispositions fixées par le présent arrêté sera constatée et poursuivie d'une contravention.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier.

Article 5 :

Les Services Techniques se chargeront de l'ouverture et fermeture du jardin public.

Article 6 :

Le Directeur Général Adjoint des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques et le Chef de poste de la police Municipale de la ville de Lézignan-Corbières sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 18 octobre 2021

Le Maire,

Gérard FORCADA

